Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00490 **Publié le 3 novembre 2026**

Délibération n° 459-2026/BAPS/DAEM du 3 novembre 2026

Approuvant l'acquisition par la province Sud du bâtiment dit Centre Sud, édifié sur le lot provincial n° 135, section Doniambo, commune de Nouméa, appartenant à la SAEM PROMO-SUD

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 91-2025/APS du 4 décembre 2025 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2026 ;

Vu l'accord de la SAEM PROMO–SUD transmis le 22 septembre 2026 ;

Vu le rapport n° 105117-2026/2-ACTS/DAEM du 23 septembre 2026,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2026, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : L'acquisition par la province Sud de l'immeuble dénommé Centre Sud, édifié sur la parcelle provinciale n° 135, section Doniambo, commune de Nouméa, appartenant à la SAEM PROMO–SUD, est approuvée.

La valeur vénale du bâtiment est estimée à quatre cent quarante et un millions cinq cent soixante-six mille huit cent quatorze (441 566 814) francs CFP.

Article 2 : La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer tous les actes afférents à cette opération.

Article 3 : La dépense est imputable au budget de la province Sud, exercice 2026, programme 01 : administration, chapitre 900 : administration générale, opération 26D07139 : CENTRE SUD, AP 01-2026-4 : Acquisitions immobilières.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à Mme la commissaire déléguée de la République, notifiée à l'intéressée et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La Présidente

SONIA BACKES